

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme tant dans leur durée effective que pour l'évaluation des compétences acquises visées. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Première CAP Monteur en Installations Sanitaires

Type d'entreprises conseillées :

- Artisans et PME dans le domaine sanitaire
- Artisans et PME dans le domaine du chauffage
- Grandes surfaces de bricolage rayon sanitaire, chauffage
- Services techniques de mairie s'il existe un service sanitaire
- Services techniques d'hôpitaux s'il existe un service sanitaire
- Toutes administrations entretenant son parc de chauffage ou climatisation

Choix de l'entreprise :

Il est **fortement souhaitable** de choisir les différents stages dans des entreprises ayant une spécialité différente.

Missions à réaliser en entreprise :

- Travaux liés aux domaines d'installation de chauffage, sanitaire
- Mise en service (essais, réglages...)

Date de stages PREMIERE MIS :

Du 27/01/2020 au 14/02/2020
Du 08/06/2020 au 03/07/2020